

Rhône pour les arrondissements de Lyon, Saint-Etienne et Montbrison,

« AUX CITOYENS, MAIRE ET ADJOINT DE BESSENAY.

« CITOYENS,

« Etant en tournée, j'ai appris que vous aviez de situé dans votre commune plusieurs bois taillis chêne et autres provenant de la maison de la Roulière que plusieurs particuliers qui en ont fait l'acquisition se disposaient à en faire faire l'exploitation et de les défricher ainsi que de couper plusieurs arbres de lizière.

« Le gouvernement voulant conserver cette précieuse partie du sol de la République fait pour son intérêt que pour celui du général en empêchant toute dévastation qui depuis la Révolution a été portée à l'excès en dépeuplant en grande partie les bois, ce qui est contraire à l'ord. de 1669 tit. 26, arrêt du Conseil des 29 mars 1735, 25 fév. 1749, dates antérieures et arrêtés des Conseils.

« Je viens vous inviter citoyens d'apporter et faire apporter la plus grande surveillance à la conservation de ces bois et en instruire aussitôt de la moindre exploitation ou défrichement qui pourrait se faire.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

VERDELLET.

« Chez le C^{ien} Delandine, homme de loi, bibliothécaire lieu de Gadagne n° 91 à Lyon. »

En plus des bois, il existe 3 hectares de broussailles et plus de 4 hectares de terres vaines ; ces dernières se trouvent surtout sur les bords de la Brevenne qui change souvent de lit ; elles sont recouvertes de graviers et d'oseraie.